

SAINT-JOSEPH

Envoyé en préfecture le 04/09/2018

ID: 974-219740123-20180824-DCM20180824\_7-DE

Reçu en préfecture le 04/09/2018

Affiché le 04/09/2018

SLOW

REPUBLIQUI

# **DEPARTEMENT DE LA REUNION**

## COMMUNE DE SAINT-JOSEPH

# EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

# SÉANCE DU 24 AOÛT 2018

**DELIBERATION N°: 20180824\_7** 

**OBJET**: Budget 2018

Attribution

d'une à subvention

complémentaire

I'ASSOCIATION

REGIE TERRITORIALE SUD Approbation de l'avenant n°3

NOTA: Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, le : 0 4 SEP 2018

Nombre des conseillers en exercice : 39

Présents	29
Procuration	4
Votants	33
Abstention	0
Exprimés	33

L'élu délégué Christian LANDRY



L'an deux mille dix-huit, le vingt quatre août à dix-sept heures vingt minutes, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrick LEBRETON - MAIRE

## Présents

LEBRETON Patrick; LANDRY Christian; BAUSSILLON Inelda; MUSSARD Harry; MUSSARD Rose Andrée; VIENNE Axel; BATIFOULIER Jocelyne; YEBO Henri Claude; LEBRETON Blanche; LEBON Jean Daniel; LEJOYEUX Marie Andrée; MOREL Harry Claude; GERARD Gilberte LEBON Guy; VIENNE Raymonde; KERBIDI Gérald; JAVELLE Blanche Reine; NAZE Jean Denis; HUET Marie Josée; COURTOIS Lucette; D'JAFFAR M'ZE Mohamed; PAYET Yannis; GEORGET Marilyne; HOAREAU Sylvain; GUEZELLO Alin; FONTAINE Olivier; FRANCOMME Brigitte; RIVIERE François; PAYET Priscilla

## Absents - Représentés

GRONDIN Jean Marie représenté par YEBO Henri Claude HOAREAU Claudette représentée par BAUSSILLON Inelda HUET Henri Claude représenté par VIENNE Axel ETHEVE Corine représentée par GEORGET Marilyne

#### Absents

HOAREAU Jeannick ; LEBON Marie Jo ; BOYER Julie ; ASSATI Marie Pierre ; GUEZELLO Rosemay ; MALET Harry

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Monsieur Axel VIENNE, 5<sup>ème</sup> adjoint, a été désigné à l'unanimité des suffrages exprimés pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

# Séance du

Envoyé en préfecture le 04/09/2018

Reçu en préfecture le 04/09/2018

Affiché le 04/09/2018

ID: 974-219740123-20180824-DCM20180824\_7-DE

DÉLIBÉRATION N° :

20180824\_7

OBJET:

Budget 2018
Attribution d'une subvention complémentaire à l'ASSOCIATION REGIE TERRITORIALE SUD

Approbation l'avenant n°3 de

# NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHESE

## Le Maire expose :

VILLE DE

SAINT-JOSEPH

L'association REGIE TERRITORIALE SUD a bénéficié, par délibérations n°20171212\_26 (conseil municipal du 12 décembre 2017) et n°20180410\_52 (conseil municipal du 10 avril 2018) et n°20180629\_34 (conseil municipal du 29 juin 2018), d'une subvention d'un montant de 118 400,00 € ainsi que diverses aides en nature dont des achats de matériaux de construction divers et fourniture de végétaux par la Commune pour un montant total de 6 000,00 € (chantier d'insertion "FECULERIE"), au titre de l'année 2018.

Afin d'accompagner l'association dans son fonctionnement général sur l'année 2018, il convient de délibérer sur l'attribution d'une subvention complémentaire à allouer à ladite association.

Par conséquent, il est demandé au conseil municipal :

- d'attribuer à l'association REGIE TERRITORIALE SUD une subvention complémentaire d'un montant de 12 000,00 €;
- d'autoriser le Maire à signer l'avenant n°3 à la convention financière ainsi que tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Le conseil municipal est invité à en délibérer.

# Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les délibérations du conseil municipal n°20171212\_26 du 12 décembre 2017, n°20180410\_52 du 10 avril 2018 et n°20180629\_34 du 29 juin 2018,

Vu la note explicative de synthèse n°7,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

Présents : 29 Représentés : 4 Pour: 33

Abstentions: 0

Contre: 0

Envoyé en préfecture le 04/09/2018 Reçu en préfecture le 04/09/2018

Affiché le 04/09/2018

ID: 974-219740123-20180824-DCM20180824\_7-DE

SLO

Article 1<sup>er</sup> .- ATTRIBUE à l'association REGIE TERRITORIALE SUD une subvention complémentaire d'un montant de 12 000,00 €.

Article 2.- AUTORISE le Maire à signer l'avenant n°3 à la convention financière ainsi que tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Saint Denis de la Réunion dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour extrait certifié conforme, L'élu délégué Christian LANDRY



Acte rendu exécutoire par télétransmission en Préfecture le :

Et publication ou notification

Du: